



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS
DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES
HAUTS-DE-SEINE**

N° Spécial

23 septembre 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DSDEN 92 du 23 septembre 2022

SOMMAIRE

Arrêté et Décisions	Date	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE	Page
DSDEN92 N° 2022-037	19.09.2022	Arrêté portant composition du conseil départemental de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine.	3
DSDEN N° 2022-038	15.09.2022	ANTONY : Ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle LA FONTAINE à ANTONY (0921149Z)	9
DSDEN N° 2022-039	15.09.2022	ASNIERES SUR SEINE Ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle AULAGNIER à ASNIERES SUR SEINE (0920547V)	10
DSDEN N° 2022-040	15.09.2022	BAGNEUX Ouverture d'une classe de GS à l'école maternelle MAURICE THOREZ à BAGNEUX (0921638F)	11
DSDEN N° 2022-041	15.09.2022	BOIS COLOMBES Ouverture d'une classe de maternelle à l'école primaire SAINT EXUPERY à BOIS COLOMBES (0922284H)	13
DSDEN N° 2022-042	15.09.2022	BOULOGNE BILLANCOURT Ouverture d'une classe élémentaire à l'école élémentaire SAINT DENIS à BOULOGNE BILLANCOURT (0920439C)	14
DSDEN N° 2022-043	15.09.2022	BOURG LA REINE Ouverture d'une classe élémentaire à l'école élémentaire LA FAIENCERIE à BOURG LA REINE (0921248G)	14

DSDEN N° 2022-044	15.09.2022	CHATENAY MALABRY Ouverture d'une classe de maternelle à l'école primaire JEAN JAURES à CHATENAY MALABRY (0920430T)	15
DSDEN N° 2022-045	15.09.2022	CHATILLON Ouverture d'une classe élémentaire à l'école élémentaire JOLIOT CURIE à CHATILLON (0922127M)	16
DSDEN N° 2022-046	15.09.2022	CHAVILLE Ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle LE MUGUET à CHAVILLE (0920769L)	17
DSDEN N° 2022-047	15.09.2022	CLAMART Ouverture de deux classes de maternelles à l'école maternelle CHARLES DE GAULLE à CLAMART (0920640W)	17
DSDEN N° 2022-048	15.09.2022	CLICHY Ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle ANNIE FRATELLINI à CLICHY (0922390Y)	19
DSDEN N° 2022-049	15.09.2022	COLOMBES Ouverture de deux classes de maternelles à l'école maternelle MARCELIN BERTHELOT à COLOMBES (0920582H)	20
DSDEN N° 2022-050	15.09.2022	COURBEVOIE Ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle LES FAUVELLES à COURBEVOIE (0921991P)	22
DSDEN N° 2022-051	15.09.2022	GARCHES Ouverture d'une classe de GS à l'école maternelle GASTON RAMON à GARCHES (0920770M)	23
DSDEN N° 2022-052	15.09.2022	LA GARENNE COLOMBES Ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle ERNEST RENAN à LA GARENNE COLOMBES (0920491J)	24

DSDEN N° 2022-053	15.09.2022	GENNEVILLIERS Ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle ANATOLE France à GENNEVILLIERS (0920621A)	24
DSDEN N° 2022-054	15.09.2022	ISSY LES MOULINEAUX Ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle LES PONCEAUX à ISSY LES MOULINEAUX (0921923R)	25
DSDEN N° 2022-055	15.09.2022	LEVALLOIS-PERRET Ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle ALFRED DE MUSSET à LEVALLOIS-PERRET (0922403M)	28
DSDEN N° 2022-056	15.09.2022	MALAKOFF Ouverture d'une classe de maternelle à l'école primaire GEORGES COGNIOT à MALAKOFF (0921878S)	29
DSDEN N° 2022-057	15.09.2022	MEUDON Ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle LA RUCHE à MEUDON (0922884K)	29
DSDEN N° 2022-058	15.09.2022	NANTERRE Ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle JACQUES PREVERT à NANTERRE (0922048B)	30
DSDEN N° 2022-059	15.09.2022	NEUILLY-SUR-SEINE Fermeture classe d'élémentaire à l'école primaire LES POISSONNIERS à NEUILLY-SUR-SEINE (0920396F)	33
DSDEN N° 2022-060	15.09.2022	LE PLESSIS-ROBINSON Ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire JOLIOT-CURIE à LE PLESSIS-ROBINSON (0921608Y)	33
DSDEN N° 2022-061	15.09.2022	PUTEAUX Ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle ANCIEN COUVENT à PUTEAUX (0922085S)	34

DSDEN N° 2022-062	15.09.2022	RUEIL-MALMAISON Ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle LES BONS RAISINS à RUEIL MALMAISON (0920789H)	35
DSDEN N° 2022-063	15.09.2022	SAINT-CLOUD Fermeture d'une classe de maternelle à l'école maternelle LES COTEAUX à SAINT-CLOUD (0921153D)	36
DSDEN N° 2022-064	15.09.2022	SCEAUX Fermeture d'une classe de maternelle à l'école maternelle LES BLAGIS à SCEAUX (0920459Z)	37
DSDEN N° 2022-065	15.09.2022	SURESNES Ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle EDOUARD VAILLANT à SURESNES (0920482Z)	37
DSDEN N° 2022-066	15.09.2022	VANVES Ouverture d'une classe de maternelle à l'école primaire GAMBETTA à VANVES (0920345A)	38
DSDEN N° 2022-067	15.09.2022	VILLENEUVE-LA-GARENNE Ouverture de deux classes de GS à l'école maternelle CHARLES PERRAULT à VILLENEUVE-LA-GARENNE (0920498S)	39

**Arrêté DSDEN 92 n°2022-037 portant composition du conseil départemental de
l'éducation nationale des Hauts-de-Seine**

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 235-1 et R. 235-4 à R. 235-6 ;
VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
VU l'arrêté préfectoral du 16 décembre 1985 portant création du conseil départemental de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ;
VU la circulaire du 21 août 1985 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement public et à la mise en place des conseils de l'éducation nationale institués dans les départements et les académies ;
VU la circulaire du 19 novembre 1985 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement,
VU la délibération du conseil départemental des Hauts-de-Seine du 17 avril 2015 désignant les représentants du conseil départemental au sein des organismes divers ;
VU les propositions du président de l'association des maires du département des Hauts-de-Seine du 28 octobre 2020 ;
VU la délibération du conseil régional d'Ile de France du 21 janvier 2016 désignant les représentants du conseil régional au CDEN des Hauts-de-Seine,
SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'arrêté DSDEN 92 n°2022-035 du 16 mai 2022 portant composition du conseil départemental de l'éducation Nationale des Hauts-de-Seine est abrogé.

Article 2 :

La composition du conseil départemental de l'éducation nationale est la suivante :

Dix représentants des collectivités locales :

Communes :

Titulaires

Madame Marie-Hélène AMIABLE
Madame Khady FOFANA
Madame Pénélope FRAISSINET
Madame Marie COLAVITA

Suppléants

Madame Yasmine BOUDJENAH
Monsieur Bernard de CARRERE
Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG
Madame Xavière MARTIN

Conseil départemental :

Titulaires

Madame Nathalie LEANDRI
Madame Camille BEDIN
Madame Nathaly LEDERMAN
Marie-Laure GODIN
Monsieur Najib BENARAF

Suppléants

Madame Rita DEMBLON-POLLET
Madame Sandrine BOURG
Madame Marie-Pierre LIMOGE
Monsieur Ludovic GUILCHER
Madame Laureen GENTHON

Conseil régional :

Titulaire

Madame Charlotte BAELDE

Suppléant

Madame Nassera HAMZA

Dix représentants des personnels titulaires de l'Etat

Fédération syndicale unitaire :

Titulaires

Madame Laurène THIBAUT
Madame Élixa RADUCANU
Madame Geneviève ROYER
Madame Fabienne ROUVRAIS
M. Jocelyn BEURIER

Suppléants

Madame Christel GIROUD
Monsieur Marian PETITFILS
Monsieur Pascal HOUDU
Monsieur Eric RACOFIER
Mme Isabelle GENTY

Force ouvrière FNEC FP :

Titulaire

Mme Tamara KNEZEVIC

Suppléant

Monsieur David GOZLAN

CGT Éduc'ation :

Titulaire

Monsieur Samuel SERRE

Suppléant

Madame Audrey LAFAYSSSE

UNSA Éducation

Titulaire

Monsieur David PLANCHE

Suppléant

Monsieur Sylvain DEDIEU

SNALC, SNE, SPLEN-SUP

Titulaire

Monsieur Sébastien PORCHER

Suppléant

Madame ROUBEAU-LE FOUEST Claire

SGEN-CFDT

Titulaire

Monsieur Erwan DESNOS

Suppléant

Madame Elsa LABAT

Dix représentants des usagers

- **Sept représentants des parents d'élèves**

Fédération des conseils de parents d'élèves

Titulaires

Monsieur Loïc MICHEL
Madame Katalin LHOMME
Monsieur Aziz IBOURK
Madame Esther YVARS
Madame Laurence POURCHIER

Suppléants

Monsieur Ludovic FAVERO
Monsieur Patrice FURE
Madame Christel DE TADDEO
Madame Isabelle BOILOT
Monsieur Mathieu BAUGE

Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public

Titulaires

Madame Carine AYADI
Monsieur Zaël GRAIGNIC

Suppléants

Monsieur Joel ARREPIA
Monsieur Laurent ZAMECZKOWSKI

- **Un représentant des associations complémentaires**

Titulaire

Monsieur Amadou DIEW (Ligue de l'Enseignement des Hauts-de-Seine)

Suppléant

Monsieur Yahia BOUCHOUICHA (association départementale des pupilles de l'enseignement public)

- **Deux personnalités qualifiées désignées**

- par le préfet

Titulaire

Madame Maria GARCIA – Service d'accompagnement à l'inclusion sociale pour les familles ayant des enfants ou des jeunes en situation de handicap (SAIS92)

Suppléant

Madame Emmanuelle HOCHEREAU, Directrice de l'Union départementale des associations familiales des Hauts de Seine (UDAF 92)

- par le président du conseil départemental

Titulaire

N

Suppléant

N

A titre consultatif

Un délégué départemental de l'éducation nationale

Titulaire

Suppléant

Madame Chantal JEGOU

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine, et dont une ampliation sera adressée au président du conseil départemental des Hauts-de-Seine ainsi qu'à tous les membres du conseil.

Nanterre, le 19 septembre 2022

LE PREFET

Signé

Laurent HOTTIAUX

DÉCISION N° 2022-038

**La Directrice Académique
des services de l'Éducation nationale,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L 131-1, L211-1 et suivants, L212-1 et suivants, D211-9,

Vu l'avis des comités techniques spéciaux départementaux du 28 janvier 2022 et du 8 septembre 2022 ;

Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 10 février 2022 ;

DÉCIDE

Pour la commune d'ANTONY :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle LA FONTAINE à ANTONY (0921149Z) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

5 classes maternelles

Dont 2 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 2 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle VAL DE BIEVRE à ANTONY (0921792Y) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

6 classes maternelles
Dont 2 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 3 : L'ouverture d'une classe de GS à l'école maternelle VELPEAU à ANTONY (0920583J) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

7 classes maternelles
Dont 3 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 4 : L'ouverture d'une classe de CP à l'école élémentaire FERDINAND BUISSON à ANTONY (0921257S) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

16 classes élémentaires
Dont 7 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 5 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école primaire NOYER DORE à ANTONY (0922027D) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

6 classes maternelles
9 classes élémentaires
Dont 6 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1
1 classe maternelle spécifique à la scolarisation des moins de 3 ans

Fait à Nanterre, le 15 septembre 2022

Signé
Dominique FIS

DÉCISION N° 2022-039

**La Directrice Académique
des services de l'Éducation nationale,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L 131-1, L211-1 et suivants, L212-1 et suivants, D211-9,
Vu l'avis des comités techniques spéciaux départementaux du 28 janvier 2022 et du 8 septembre 2022 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 10 février 2022 ;

DÉCIDE

Pour la commune d'ASNIERES-SUR-SEINE :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle AULAGNIER à ASNIERES-SUR-SEINE (0920547V) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

7 classes maternelles

Dont 3 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 2 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle MOURINOUX à ASNIERES (0920941Y) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

5 classes maternelles

Dont 2 classes au titre du plan 100% réussite

Article 3 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école primaire ELISABETH BADINTER à ASNIERES (0922654K) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

11 classes maternelles

13 classes élémentaires

Dont 11 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 4 : La fermeture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire JEAN D'ORMESSON à ASNIERES-SUR-SEINE (0922583H) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

6 classes élémentaires

Dont 3 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Fait à Nanterre, le 15 septembre 2022

Signé
Dominique FIS

DÉCISION N° 2022-040

**La Directrice Académique
des services de l'Éducation nationale,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L 131-1, L211-1 et suivants, L212-1 et suivants, D211-9,

Vu l'avis des comités techniques spéciaux départementaux du 28 janvier 2022 et du 8 septembre 2022 ;

Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 10 février 2022 ;

DÉCIDE

Pour la commune de BAGNEUX :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de GS à l'école maternelle MAURICE THOREZ à BAGNEUX (0921638F) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

9 classes maternelles
Dont 5 classes au titre du plan 100% réussite

Article 2 : L'ouverture d'une classe de GS à l'école maternelle PAUL ELUARD à BAGNEUX (0922809D) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

8 classes maternelles
Dont 4 classes au titre du plan 100% réussite
1 classe maternelle spécifique à la scolarisation des moins de 3 ans

Article 3 : L'ouverture d'une classe de GS à l'école maternelle PAUL VAILLANT-COUTURIER à BAGNEUX (0920542P) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

10 classes maternelles
Dont 5 classes au titre du plan 100% réussite
2 classes maternelles spécifiques à la scolarisation des moins de 3 ans

Article 4 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école primaire NIKI DE SAINT-PHALLE à BAGNEUX (0922929J) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

7 classes maternelles
10 classes élémentaires
Dont 7 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1
1 ULIS

Article 5 : L'ouverture d'une classe de CP à l'école élémentaire JOLIOT-CURIE à BAGNEUX (0921807P) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

Article 5.1 : La fermeture d'une classe de CE1 à l'école élémentaire JOLIOT-CURIE à BAGNEUX (0921807P) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

15 classes élémentaires
Dont 8 classes au titre du plan 100% réussite

Article 6 : La fermeture d'une classe de GS à l'école maternelle HENRI WALLON à BAGNEUX (0920619Y) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

12 classes maternelles
Dont 7 classes au titre du plan 100% réussite
1 classe maternelle spécifique à la scolarisation des moins de 3 ans

Article 7 : La fermeture d'une classe de CE1 à l'école élémentaire PAUL VAILLANT-COUTURIER à BAGNEUX (0921642K) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

17 classes élémentaires
Dont 9 classes au titre du plan 100% réussite

Fait à Nanterre, le 15 septembre 2022

Signé
Dominique FIS

DÉCISION N° 2022-041

**La Directrice Académique
des services de l'Éducation nationale,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L 131-1, L211-1 et suivants, L212-1 et suivants, D211-9,
Vu l'avis des comités techniques spéciaux départementaux du 28 janvier 2022 et du 8 septembre 2022 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 10 février 2022 ;

DÉCIDE

Pour la commune de BOIS-COLOMBES :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école primaire SAINT-EXUPERY à BOIS-COLOMBES (0922284H) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

6 classes maternelles
9 classes élémentaires
Dont 6 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 2 : La fermeture d'une classe de maternelle à l'école maternelle PAUL BERT à BOIS-COLOMBES (0920472N) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

9 classes maternelles
Dont 4 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 3 : La fermeture d'une classe de GS à l'école primaire GRAMME à BOIS-COLOMBES (0922600B) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

5 classes maternelles
6 classes élémentaires
Dont 5 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Fait à Nanterre, le 15 septembre 2022

Signé
Dominique FIS

DÉCISION N° 2022-042

**La Directrice Académique
des services de l'Éducation nationale,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L 131-1, L211-1 et suivants, L212-1 et suivants, D211-9,

Vu l'avis des comités techniques spéciaux départementaux du 28 janvier 2022 et du 8 septembre 2022 ;

Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 10 février 2022 ;

DÉCIDE

Pour la commune de BOULOGNE-BILLANCOURT :

Article 1 : La fermeture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire SAINT-DENIS à BOULOGNE-BILLANCOURT (0920439C) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

8 classes élémentaires

Dont 4 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

1 ULIS

Article 2 : La fermeture d'une classe d'élémentaire à l'école primaire ECOLE DU NUMERIQUE à BOULOGNE-BILLANCOURT (0922784B) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

7 classes maternelles

11 classes élémentaires

Dont 9 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Fait à Nanterre, le 15 septembre 2022

Signé
Dominique FIS

DÉCISION N° 2022-043

**La Directrice Académique
des services de l'Éducation nationale,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L 131-1, L211-1 et suivants, L212-1 et suivants, D211-9,

Vu l'avis des comités techniques spéciaux départementaux du 28 janvier 2022 et du 8 septembre 2022 ;

Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 10 février 2022 ;

DÉCIDE

Pour la commune de BOURG-LA-REINE :

Article 1 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire LA FAÏENCERIE à BOURG-LA-REINE (0921248G) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

15 classes élémentaires
Dont 6 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1
1 UPE2A

Fait à Nanterre, le 15 septembre 2022

Signé
Dominique FIS

DÉCISION N° 2022-044

**La Directrice Académique
des services de l'Éducation nationale,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L 131-1, L211-1 et suivants, L212-1 et suivants, D211-9,

Vu l'avis des comités techniques spéciaux départementaux du 28 janvier 2022 et du 8 septembre 2022 ;

Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 10 février 2022 ;

DÉCIDE

Pour la commune de CHATENAY-MALABRY :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école primaire JEAN JAURES à CHATENAY-MALABRY (0920430T) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

Article 1.1 : L'ouverture d'une classe de GS à l'école primaire JEAN JAURES à CHATENAY-MALABRY (0920430T) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

5 classes maternelles
6 classes élémentaires
Dont 5 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1
2 APPEDIA

Article 2 : La fermeture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire JULES VERNE à CHATENAY-MALABRY (0921472A) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

21 classes élémentaires

Dont 12 classes au titre du plan 100% réussite

Fait à Nanterre, le 15 septembre 2022

Signé
Dominique FIS

DÉCISION N° 2022-045

**La Directrice Académique
des services de l'Éducation nationale,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L 131-1, L211-1 et suivants, L212-1 et suivants, D211-9,

Vu l'avis des comités techniques spéciaux départementaux du 28 janvier 2022 et du 8 septembre 2022 ;

Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 10 février 2022 ;

DÉCIDE

Pour la commune de CHATILLON :

Article 1 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire JOLIOT-CURIE à CHATILLON (0922127M) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

14 classes élémentaires

Dont 6 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

1 ULIS

Fait à Nanterre, le 15 septembre 2022

Signé
Dominique FIS

DÉCISION N° 2022-046

**La Directrice Académique
des services de l'Éducation nationale,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L 131-1, L211-1 et suivants, L212-1 et suivants, D211-9,
Vu l'avis des comités techniques spéciaux départementaux du 28 janvier 2022 et du 8 septembre 2022 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 10 février 2022 ;

DÉCIDE

Pour la commune de CHAVILLE :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle LE MUGUET à CHAVILLE (0920769L) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

6 classes maternelles
Dont 2 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Fait à Nanterre, le 15 septembre 2022

Signé
Dominique FIS

DÉCISION N° 2022-047

**La Directrice Académique
des services de l'Éducation nationale,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L 131-1, L211-1 et suivants, L212-1 et suivants, D211-9,
Vu l'avis des comités techniques spéciaux départementaux du 28 janvier 2022 et du 8 septembre 2022 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 10 février 2022 ;

DÉCIDE

Pour la commune de CLAMART :

Article 1 : L'ouverture de deux classes de maternelle à l'école maternelle CHARLES DE GAULLE à CLAMART (0920640W) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

6 classes maternelles
Dont 3 classes au titre du plan 100% réussite

Article 2 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire CHARLES DE GAULLE B (MARIA BRIGNOLE DE GALLIERA) à CLAMART (0921806N) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

Article 2.1 : La fermeture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire CHARLES DE GAULLE B (MARIA BRIGNOLE DE GALLIERA) à CLAMART (0921806N) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

11 classes élémentaires
Dont 6 classes au titre du plan 100% réussite
1 UPE2A

Article 3 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école primaire PANORAMA à CLAMART (0922930K) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

Article 3.1 : L'ouverture de deux classes de GS à l'école primaire PANORAMA à CLAMART (0922930K) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

11 classes maternelles
10 classes élémentaires
Dont 8 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 4 : La fermeture d'une classe de GS à l'école maternelle MARIA BRIGNOLE DE GALLIERA à CLAMART (0920475S) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

Article 4.1 : La fermeture d'une classe de maternelle à l'école maternelle MARIA BRIGNOLE DE GALLIERA à CLAMART (0920475S) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

7 classes maternelles
Dont 5 classes au titre du plan 100% réussite
1 classe maternelle spécifique à la scolarisation des moins de 3 ans

Article 5 : La fermeture d'une classe de maternelle à l'école primaire JEAN DE LA FONTAINE à CLAMART (0922423J) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

6 classes maternelles
7 classes élémentaires
Dont 5 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Fait à Nanterre, le 15 septembre 2022

Signé
Dominique FIS

DÉCISION N° 2022-048

La Directrice Académique des services de l'Éducation nationale, Directrice des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L 131-1, L211-1 et suivants, L212-1 et suivants, D211-9,
Vu l'avis des comités techniques spéciaux départementaux du 28 janvier 2022 et du 8 septembre 2022 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 10 février 2022 ;

DÉCIDE

Pour la commune de CLICHY :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle ANNIE FRATELLINI à CLICHY (0922390Y) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

8 classes maternelles
Dont 4 classes au titre du plan 100% réussite

Article 2 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle JEAN JAURES à CLICHY (0920560J) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

10 classes maternelles
Dont 5 classes au titre du plan 100% réussite
1 classe maternelle spécifique à la scolarisation des moins de 3 ans

Article 3 : La fermeture d'une classe de GS à l'école primaire GUSTAVE EIFFEL à CLICHY (0922783A) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

5 classes maternelles
8 classes élémentaires
Dont 6 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Fait à Nanterre, le 15 septembre 2022

Signé
Dominique FIS

DÉCISION N° 2022-049

La Directrice Académique des services de l'Éducation nationale, Directrice des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L 131-1, L211-1 et suivants, L212-1 et suivants, D211-9,

Vu l'avis des comités techniques spéciaux départementaux du 28 janvier 2022 et du 8 septembre 2022 ;

Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 10 février 2022 ;

DÉCIDE

Pour la commune de COLOMBES :

Article 1 : L'ouverture de deux classes de maternelle à l'école maternelle MARCELIN BERTHELOT à COLOMBES (0920582H) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

Article 1.1 : L'ouverture d'une classe de GS à l'école maternelle MARCELIN BERTHELOT à COLOMBES (0920582H) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

13 classes maternelles

Dont 5 classes au titre du plan 100% réussite

1 classe maternelle spécifique à la scolarisation des moins de 3 ans

Article 2 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle VICTOR HUGO à COLOMBES (0920468J) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

12 classes maternelles

Dont 6 classes au titre du plan 100% réussite

1 classe maternelle spécifique à la scolarisation des moins de 3 ans

Article 3 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire MARCELIN BERTHELOT A à COLOMBES (0920294V) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

10 classes élémentaires

Dont 6 classes au titre du plan 100% réussite

Article 4 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire HENRI MARTIN à COLOMBES (0921689L) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

Article 4.1 : La fermeture d'une classe de CP à l'école élémentaire HENRI MARTIN à COLOMBES (0921689L) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

19 classes élémentaires

Dont 10 classes au titre du plan 100% réussite
1 ULIS

Article 5 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école primaire GEORGES POMPIDOU à COLOMBES (0922839L) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

Article 5.1 : La fermeture d'une classe de GS à l'école primaire GEORGES POMPIDOU à COLOMBES (0922839L) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

6 classes maternelles
7 classes élémentaires
Dont 7 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 6 : La fermeture d'une classe de GS à l'école maternelle CAMILLE CLAUDEL à COLOMBES (0921636D) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

6 classes maternelles
Dont 4 classes au titre du plan 100% réussite
1 classe maternelle spécifique à la scolarisation des moins de 3 ans

Article 7 : La fermeture d'une classe de GS à l'école maternelle CHARLES PERRAULT à COLOMBES (0920473P) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

7 classes maternelles
Dont 4 classes au titre du plan 100% réussite
1 classe maternelle spécifique à la scolarisation des moins de 3 ans

Article 8 : La fermeture d'une classe de GS à l'école maternelle HENRI MARTIN à COLOMBES (0920483A) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

6 classes maternelles
Dont 4 classes au titre du plan 100% réussite

Article 9 : La fermeture d'une classe de CP à l'école élémentaire CHARLES PEGUY A à COLOMBES (0920194L) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

10 classes élémentaires
Dont 6 classes au titre du plan 100% réussite
1 UPE2A

Article 10 : La fermeture d'une classe de CE1 à l'école élémentaire LA TOUR D'AUVERGNE à COLOMBES (0920643Z) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

15 classes élémentaires
Dont 8 classes au titre du plan 100% réussite
1 ULIS
1 UPE2A

Article 11 : La fermeture d'une classe de CE1 à l'école élémentaire CHARLES PEGUY B à COLOMBES (0920317V) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

10 classes élémentaires
Dont 5 classes au titre du plan 100% réussite

Fait à Nanterre, le 15 septembre 2022

Signé
Dominique FIS

DÉCISION N° 2022-050

**La Directrice Académique
des services de l'Éducation nationale,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L 131-1, L211-1 et suivants, L212-1 et suivants, D211-9,

Vu l'avis des comités techniques spéciaux départementaux du 28 janvier 2022 et du 8 septembre 2022 ;

Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 10 février 2022 ;

DÉCIDE

Pour la commune de COURBEVOIE :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle LES FAUVELLES à COURBEVOIE (0921991P) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

8 classes maternelles
Dont 3 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 2 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle FONTANES à COURBEVOIE (0922014P) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

4 classes maternelles
Dont 2 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 3 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle FRANCOISE DOLTO à COURBEVOIE (0922567R) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

4 classes maternelles
Dont 1 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 4 : La fermeture d'une classe de maternelle à l'école maternelle JULES VERNE à COURBEVOIE (0922123H) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

3 classes maternelles
Dont 1 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Fait à Nanterre, le 15 septembre 2022

Signé
Dominique FIS

DÉCISION N° 2022-051

**La Directrice Académique
des services de l'Éducation nationale,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L 131-1, L211-1 et suivants, L212-1 et suivants, D211-9,

Vu l'avis des comités techniques spéciaux départementaux du 28 janvier 2022 et du 8 septembre 2022 ;

Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 10 février 2022 ;

DÉCIDE

Pour la commune de GARCHES :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de GS à l'école maternelle GASTON RAMON à GARCHES (0920770M) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

7 classes maternelles
Dont 3 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 2 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle LOUIS PASTEUR à GARCHES (0920771N) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

7 classes maternelles
Dont 3 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 3 : La fermeture d'une classe de maternelle à l'école élémentaire PASTEUR A à GARCHES (0920731V) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

13 classes élémentaires
Dont 6 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Fait à Nanterre, le 15 septembre 2022

Signé
Dominique FIS

DÉCISION N° 2022-052

**La Directrice Académique
des services de l'Éducation nationale,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L 131-1, L211-1 et suivants, L212-1 et suivants, D211-9,
Vu l'avis des comités techniques spéciaux départementaux du 28 janvier 2022 et du 8 septembre 2022 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 10 février 2022 ;

DÉCIDE

Pour la commune de LA GARENNE-COLOMBES :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle ERNEST RENAN à LA GARENNE COLOMBES (0920491J) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

8 classes maternelles
Dont 3 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 2 : La fermeture d'une classe de maternelle à l'école maternelle RENE GUEST à LA GARENNE-COLOMBES (0920469K) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

7 classes maternelles
Dont 3 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Fait à Nanterre, le 15 septembre 2022

Signé
Dominique FIS

DÉCISION N° 2022-053

**La Directrice Académique
des services de l'Éducation nationale,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L 131-1, L211-1 et suivants, L212-1 et suivants, D211-9,
Vu l'avis des comités techniques spéciaux départementaux du 28 janvier 2022 et du 8 septembre 2022 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 10 février 2022 ;

DÉCIDE

Pour la commune de GENNEVILLIERS :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle ANATOLE FRANCE à GENNEVILLIERS (0920621A) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

12 classes maternelles

Dont 6 classes au titre du plan 100% réussite

1 classe maternelle spécifique à la scolarisation des moins de 3 ans

Article 2 : La fermeture d'une classe de maternelle à l'école maternelle LUCIE ET RAYMOND AUBRAC à GENNEVILLIERS (0922785C) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

11 classes maternelles

Dont 6 classes au titre du plan 100% réussite

Article 3 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire ANATOLE FRANCE B à GENNEVILLIERS (0922886M) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

Article 3.1 : La fermeture d'une classe de CE1 à l'école élémentaire ANATOLE FRANCE B à GENNEVILLIERS (0922886M) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

14 classes élémentaires

Dont 8 classes au titre du plan 100% réussite

Article 4 : L'ouverture d'une classe de CP à l'école élémentaire PAUL LANGEVIN B à GENNEVILLIERS (0920349E) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

Article 4.1 : La fermeture d'une classe de CE1 à l'école élémentaire PAUL LANGEVIN B à GENNEVILLIERS (0920349E) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

14 classes élémentaires

Dont 6 classes au titre du plan 100% réussite

Fait à Nanterre, le 15 septembre 2022

Signé
Dominique FIS

DÉCISION N° 2022-054

**La Directrice Académique
des services de l'Éducation nationale,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L 131-1, L211-1 et suivants, L212-1 et suivants, D211-9,

Vu l'avis des comités techniques spéciaux départementaux du 28 janvier 2022 et du 8 septembre 2022 ;

Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 10 février 2022 ;

DÉCIDE

Pour la commune d'ISSY-LES-MOULINEAUX :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle LES PONCEAUX à ISSY-LES-MOULINEAUX (0921923R) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

8 classes maternelles

Dont 3 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 2 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle LES VARENNES à ISSY-LES-MOULINEAUX (0922125K) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

6 classes maternelles

Dont 3 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 3 : L'ouverture d'une classe de GS à l'école maternelle PAUL BERT - SOPHIE SCHOLL à ISSY-LES-MOULINEAUX (0920541N) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

7 classes maternelles

Dont 3 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 4 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école primaire FRANCOISE GIROUD à ISSY-LES-MOULINEAUX (0922985V) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

2 classes maternelles

1 classes élémentaires

Dont 2 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 5 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire LES AJONCS à ISSY LES MOULINEAUX (0922136X) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

8 classes élémentaires

Dont 4 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 6 : La fermeture d'une classe de maternelle à l'école maternelle LES EPINETTES à ISSY-LES-MOULINEAUX (0921833T) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

6 classes maternelles

Dont 2 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 7 : La fermeture d'une classe de maternelle à l'école maternelle JULES FERRY à ISSY-LES-MOULINEAUX (0920516L) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

6 classes maternelles
Dont 2 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 8 : La fermeture d'une classe de maternelle à l'école maternelle JUSTIN OUDIN à ISSY-LES-MOULINEAUX (0920495N) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

6 classes maternelles
Dont 3 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 9 : La fermeture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire JULES FERRY à ISSY-LES-MOULINEAUX (0921845F) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

16 classes élémentaires
Dont 8 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 10 : La fermeture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire LES EPINETTES à ISSY-LES-MOULINEAUX (0921838Y) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

10 classes élémentaires
Dont 4 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 11 : La fermeture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire VOLTAIRE à ISSY-LES-MOULINEAUX (0920293U) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

10 classes élémentaires
Dont 4 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1
1 ULIS

Article 12 : La fermeture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire JUSTIN OUDIN à ISSY-LES-MOULINEAUX (0921459L) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

12 classes élémentaires
Dont 6 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 13 : La fermeture d'une classe d'élémentaire à l'école primaire ST GERMAIN LES ILES CHABANNES à ISSY-LES-MOULINEAUX (0922148K) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

5 classes maternelles
8 classes élémentaires
Dont 6 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Fait à Nanterre, le 15 septembre 2022

Signé
Dominique FIS

DÉCISION N° 2022-055

La Directrice Académique des services de l'Éducation nationale, Directrice des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L 131-1, L211-1 et suivants, L212-1 et suivants, D211-9,

Vu l'avis des comités techniques spéciaux départementaux du 28 janvier 2022 et du 8 septembre 2022 ;

Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 10 février 2022 ;

DÉCIDE

Pour la commune de LEVALLOIS-PERRET :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle ALFRED DE MUSSET à LEVALLOIS-PERRET (0922403M) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

8 classes maternelles

Dont 3 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 2 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle JEAN JAURES à LEVALLOIS-PERRET (0920556E) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

5 classes maternelles

Dont 2 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 3 : La fermeture de deux classes d'élémentaire à l'école primaire ANATOLE FRANCE à LEVALLOIS-PERRET (0921805M) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

3 classes maternelles

6 classes élémentaires

Dont 4 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Signé
Dominique FIS

DÉCISION N° 2022-056

**La Directrice Académique
des services de l'Éducation nationale,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L 131-1, L211-1 et suivants, L212-1 et suivants, D211-9,
Vu l'avis des comités techniques spéciaux départementaux du 28 janvier 2022 et du 8 septembre 2022 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 10 février 2022 ;

DÉCIDE

Pour la commune de MALAKOFF :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école primaire GEORGES COGNIOT à MALAKOFF (0921878S) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

5 classes maternelles
6 classes élémentaires
Dont 5 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 2 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire FERNAND LEGER à MALAKOFF (0921468W) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

8 classes élémentaires
Dont 4 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Fait à Nanterre, le 15 septembre 2022

Signé
Dominique FIS

DÉCISION N° 2022-057

**La Directrice Académique
des services de l'Éducation nationale,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L 131-1, L211-1 et suivants, L212-1 et suivants, D211-9,
Vu l'avis des comités techniques spéciaux départementaux du 28 janvier 2022 et du 8 septembre 2022 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 10 février 2022 ;

DÉCIDE

Pour la commune de MEUDON :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle LA RUCHE à MEUDON (0922884K) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

5 classes maternelles

Dont 1 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 2 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire AUGUSTE RODIN à MEUDON (0920764F) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

10 classes élémentaires

Dont 5 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 3 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire JULES FERRY à MEUDON (0920737B) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

Article 3.1 : L'ouverture d'une classe ULIS à l'école élémentaire JULES FERRY à MEUDON (0920737B) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

10 classes élémentaires

Dont 4 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

1 ULIS

Article 4 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école primaire PIERRE BROSSOLETTE à MEUDON (0921578R) est prononcée à compter du 1er septembre 2022..

Article 4.1 : La fermeture d'une classe de maternelle à l'école primaire PIERRE BROSSOLETTE à MEUDON (0921578R) est prononcée à compter du 1er septembre 2022

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

4 classes maternelles

10 classes élémentaires

Dont 6 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 5 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire MONNET-DEBUSSY à MEUDON (0920821T) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

14 classes élémentaires

Dont 6 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

1ULIS

Article 6 : La fermeture d'une classe de CP à l'école primaire LE VAL à MEUDON (0920738C) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

5 classes maternelles
10 classes élémentaires
Dont 7 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Fait à Nanterre, le 15 septembre 2022

Signé
Dominique FIS

DÉCISION N° 2022-058

**La Directrice Académique
des services de l'Éducation nationale,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L 131-1, L211-1 et suivants, L212-1 et suivants, D211-9,
Vu l'avis des comités techniques spéciaux départementaux du 28 janvier 2022 et du 8 septembre 2022 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 10 février 2022 ;

DÉCIDE

Pour la commune de NANTERRE :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle JACQUES PREVERT à NANTERRE (0922048B) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

6 classes maternelles
Dont 3 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 2 : L'ouverture d'une classe de GS à l'école maternelle LA FONTAINE à NANTERRE (0920679N) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

9 classes maternelles
Dont 5 classes au titre du plan 100% réussite
1 classe maternelle spécifique à la scolarisation des moins de 3 ans

Article 3 : L'ouverture d'une classe de GS à l'école maternelle MAXIME GORKI à NANTERRE (0921799F) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

8 classes maternelles
Dont 4 classes au titre du plan 100% réussite
1 classe maternelle spécifique à la scolarisation des moins de 3 ans

Article 4 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire HONORE DE BALZAC à NANTERRE (0921686H) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

18 classes élémentaires
Dont 9 classes au titre du plan 100% réussite

Article 5 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire JOINVILLE à NANTERRE (0921525H) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

Article 5.1 : La fermeture d'une classe de CP à l'école élémentaire JOINVILLE à NANTERRE (0921525H) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

15 classes élémentaires
Dont 7 classes au titre du plan 100% réussite
1 ULIS

Article 6 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire VOLTAIRE à NANTERRE (0922107R) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

20 classes élémentaires
Dont 11 classes au titre du plan 100% réussite

Article 7 : L'ouverture d'une classe de CE1 à l'école élémentaire ROBESPIERRE à NANTERRE (0922024A) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

18 classes élémentaires
Dont 9 classes au titre du plan 100% réussite

Article 8 : La fermeture d'une classe de CE1 à l'école élémentaire PABLO PICASSO à NANTERRE (0922602D) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

13 classes élémentaires
Dont 6 classes au titre du plan 100% réussite
1 UPE2A

Fait à Nanterre, le 15 septembre 2022

Signé
Dominique FIS

DÉCISION N° 2022-059

**La Directrice Académique
des services de l'Éducation nationale,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L 131-1, L211-1 et suivants, L212-1 et suivants, D211-9,
Vu l'avis des comités techniques spéciaux départementaux du 28 janvier 2022 et du 8 septembre 2022 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 10 février 2022 ;

DÉCIDE

Pour la commune de NEUILLY-SUR-SEINE :

Article 1 : La fermeture d'une classe d'élémentaire à l'école primaire LES POISSONNIERS à NEUILLY-SUR-SEINE (0920396F) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

6 classes maternelles
8 classes élémentaires
Dont 7 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Fait à Nanterre, le 15 septembre 2022

Signé
Dominique FIS

DÉCISION N° 2022-060

**La Directrice Académique
des services de l'Éducation nationale,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L 131-1, L211-1 et suivants, L212-1 et suivants, D211-9,
Vu l'avis des comités techniques spéciaux départementaux du 28 janvier 2022 et du 8 septembre 2022 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 10 février 2022 ;

DÉCIDE

Pour la commune de LE PLESSIS-ROBINSON :

Article 1 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire JOLIOT-CURIE à LE PLESSIS-ROBINSON (0921608Y) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

9 classes élémentaires
Dont 5 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Fait à Nanterre, le 15 septembre 2022

Signé
Dominique FIS

DÉCISION N° 2022-061

**La Directrice Académique
des services de l'Éducation nationale,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L 131-1, L211-1 et suivants, L212-1 et suivants, D211-9,

Vu l'avis des comités techniques spéciaux départementaux du 28 janvier 2022 et du 8 septembre 2022 ;

Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 10 février 2022 ;

DÉCIDE

Pour la commune de PUTEAUX :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle ANCIEN COUVENT à PUTEAUX (0922085S) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

5 classes maternelles
Dont 2 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 2 : L'ouverture d'une classe de GS à l'école primaire LES BERGÈRES à PUTEAUX (0922842P) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

7 classes maternelles
14 classes élémentaires
Dont 8 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 3 : La fermeture d'une classe d'élémentaire à l'école primaire PYRAMIDE à PUTEAUX (0922250W) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

5 classes maternelles
9 classes élémentaires
Dont 6 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Fait à Nanterre, le 15 septembre 2022

Signé
Dominique FIS

DÉCISION N° 2022-062

**La Directrice Académique
des services de l'Éducation nationale,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L 131-1, L211-1 et suivants, L212-1 et suivants, D211-9,
Vu l'avis des comités techniques spéciaux départementaux du 28 janvier 2022 et du 8 septembre 2022 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 10 février 2022 ;

DÉCIDE

Pour la commune de RUEIL-MALMAISON :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle LES BONS RAISINS à RUEIL MALMAISON (0920789H) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

8 classes maternelles
Dont 3 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 2 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle JEAN JAURES à RUEIL-MALMAISON (0920788G) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

8 classes maternelles
Dont 3 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 3 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle ROBESPIERRE à RUEIL-MALMAISON (0920791K) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

13 classes maternelles
Dont 5 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 4 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire LOUIS PASTEUR à RUEIL-MALMAISON (0922152P) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

15 classes élémentaires
Dont 6 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 5 : L'ouverture d'une classe de CP à l'école élémentaire ROBESPIERRE B à RUEIL-MALMAISON (0920716D) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

11 classes élémentaires
Dont 5 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Fait à Nanterre, le 15 septembre 2022

Signé
Dominique FIS

DÉCISION N° 2022-063

**La Directrice Académique
des services de l'Éducation nationale,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L 131-1, L211-1 et suivants, L212-1 et suivants, D211-9,

Vu l'avis des comités techniques spéciaux départementaux du 28 janvier 2022 et du 8 septembre 2022 ;

Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 10 février 2022 ;

DÉCIDE

Pour la commune de SAINT-CLOUD :

Article 1 : La fermeture d'une classe de maternelle à l'école maternelle LES COTEAUX à SAINT-CLOUD (0921153D) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

6 classes maternelles
Dont 3 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 2 : La fermeture d'une classe de CP à l'école élémentaire CENTRE à SAINT-CLOUD (0921456H) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

12 classes élémentaires
Dont 6 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Fait à Nanterre, le 15 septembre 2022

Signé
Dominique FIS

DÉCISION N° 2022-064

**La Directrice Académique
des services de l'Éducation nationale,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L 131-1, L211-1 et suivants, L212-1 et suivants, D211-9,
Vu l'avis des comités techniques spéciaux départementaux du 28 janvier 2022 et du 8 septembre 2022 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 10 février 2022 ;

DÉCIDE

Pour la commune de SCEAUX :

Article 1 : La fermeture d'une classe de maternelle à l'école maternelle LES BLAGIS à SCEAUX (0920459Z) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

6 classes maternelles
Dont 3 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Fait à Nanterre, le 15 septembre 2022

Signé
Dominique FIS

DÉCISION N° 2022-065

**La Directrice Académique
des services de l'Éducation nationale,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L 131-1, L211-1 et suivants, L212-1 et suivants, D211-9,
Vu l'avis des comités techniques spéciaux départementaux du 28 janvier 2022 et du 8 septembre 2022 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 10 février 2022 ;

DÉCIDE

Pour la commune de SURESNES :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle EDOUARD VAILLANT à SURESNES (0920482Z) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

6 classes maternelles
Dont 2 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 2 : La fermeture d'une classe de maternelle à l'école maternelle SIMONE VEIL à SURESNES (0920584K) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

6 classes maternelles
Dont 3 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 3 : La fermeture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire BERTIE ALBRECHT à SURESNES (0920953L) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

15 classes élémentaires
Dont 7 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Fait à Nanterre, le 15 septembre 2022

Signé
Dominique FIS

DÉCISION N° 2022-066

**La Directrice Académique
des services de l'Éducation nationale,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L 131-1, L211-1 et suivants, L212-1 et suivants, D211-9,

Vu l'avis des comités techniques spéciaux départementaux du 28 janvier 2022 et du 8 septembre 2022 ;

Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 10 février 2022 ;

DÉCIDE

Pour la commune de VANVES :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école primaire GAMBETTA à VANVES (0920345A) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

5 classes maternelles
8 classes élémentaires
Dont 5 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 2 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école primaire MAX FOURESTIER à VANVES (0922021X) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

5 classes maternelles
7 classes élémentaires
Dont 6 classes au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Fait à Nanterre, le 15 septembre 2022

Signé
Dominique FIS

DÉCISION N° 2022-067

**La Directrice Académique
des services de l'Éducation nationale,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L 131-1, L211-1 et suivants, L212-1 et suivants, D211-9,

Vu l'avis des comités techniques spéciaux départementaux du 28 janvier 2022 et du 8 septembre 2022 ;

Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 10 février 2022 ;

DÉCIDE

Pour la commune de VILLENEUVE-LA-GARENNE :

Article 1 : L'ouverture de deux classes de GS à l'école maternelle CHARLES PERRAULT à VILLENEUVE-LA-GARENNE (0920498S) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

8 classes maternelles
Dont 4 classes au titre du plan 100% réussite

Article 2 : L'ouverture d'une classe de GS à l'école maternelle JEAN MOULIN à VILLENEUVE-LA-GARENNE (0920630K) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

10 classes maternelles
Dont 5 classes au titre du plan 100% réussite

Article 3 : L'ouverture de trois classes de GS à l'école maternelle PIERRE DE COUBERTIN à VILLENEUVE-LA-GARENNE (0920954M) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

13 classes maternelles
Dont 6 classes au titre du plan 100% réussite
1 classe maternelle spécifique à la scolarisation des moins de 3 ans

Article 4 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle SONIA DELAUNAY à VILLENEUVE-LA-GARENNE (0921994T) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

8 classes maternelles

Dont 3 classes au titre du plan 100% réussite

Article 5 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire PIERRE DE COUBERTIN B à VILLENEUVE-LA-GARENNE (0921272H) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

17 classes élémentaires

Dont 10 classes au titre du plan 100% réussite

Article 6 : La fermeture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire JEAN MOULIN B à VILLENEUVE-LA-GARENNE (0920432V) est prononcée à compter du 1er septembre 2022.

La structure de l'école au 1er septembre 2022 est la suivante :

12 classes élémentaires

Dont 5 classes au titre du plan 100% réussite

1 ULIS

Fait à Nanterre, le 15 septembre 2022

Signé
Dominique FIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>